

En s'inscrivant au Castanet Urban Trail, tout participant s'engage à respecter ce règlement.

Article 1 - ORGANISATION

Le dimanche 15 Février 2026, Running Yogis Castanet organise la 1ère édition du Castanet Urban Trail (5 km, 10 km, marche nordique, TDL kids) au départ de la **salle du Lac à Castanet Tolosan**.

Running Yogis Castanet est une association Loi 1901 dont le siège social est à l'adresse 30 rue du moulin courrège 31320 Castanet Tolosan.

PROGRAMME PREVISIONNEL

Samedi 14 Février 2026

10h00 - 17h30 : retrait des dossards chez notre partenaire Skoda Labège

Dimanche 15 Février 2026

09h00 : Ouverture du village partenaires

09h00 - 09h45 : Dernier retrait de dossards (salle du lac de Castanet)

10h00 : départ de la course 10 km + Marche

10h10 : départ de la course 5 km

11h35 : départ du TDL KIDS 1250m (cf. Article 2)

11h45 : départ du TDL KIDS 2500m (cf. Article 2)

12h00 : remise des récompenses des courses 5 km et 10 km (Salle du Lac)

12h30 : Repas + Animations

15h30 : Fin de l'événement

Retrait des dossards, départs et arrivées des courses au niveau de la salle du lac du parc de Rabaudy à Castanet Tolosan (Merci de respecter les emplacements dédiés au stationnement pour votre véhicule)

Ce programme est prévisionnel. L'organisateur se laisse le droit à toutes modifications.

Article 2 – DEFINITION DE L'EPREUVE

Le Castanet Urban Trail est une course pédestre hors-stade sur route qui emprunte les bords du canal du midi ainsi que les rues de la ville de Castanet Tolosan.

• LES COURSES

5 km (boucle du canal) : Accessible à partir de la catégorie FFA U16/Minimes (année de naissance avant le 01/01/2013)

10 km (urban trail) : Accessible à partir de la catégorie FFA U18/Cadets (année de naissance avant le 01/01/2011). Un ravitaillement liquide et solide sera positionné au 6e kilomètre ainsi que la barrière horaire de 11h. Passé ce délai, vous serez considéré hors course.

Marche Nordique 10km : Accessible à partir de la catégorie FFA U18/Cadets (année de naissance avant le 01/01/2011). Un ravitaillement liquide et solide sera positionné au 6e kilomètre.

TDL KIDS 1 : parcours de 1250 m (sol dur) accessible aux catégories FFA U12/Poussins (année naissance : 2015 à 2016)

TDL KIDS 2 : parcours de 2500 m (sol dur) accessible à la catégorie FFA U14/Benjamins (année naissance : 2013 à 2014)

Pour les TDL KIDS, les inscriptions se feront sur place, le jour de la course. Une autorisation parentale sera demandée. Paiement en espèce ou en chèque uniquement (**pas de CB**)

Il est expressément demandé aux coureuses et coureurs des différents parcours de respecter l'environnement ainsi que le code de la route.

- **A RETENIR :**

- ✓ Rassemblement des coureurs 15' avant l'heure de départ
- ✓ Limitation du nombre de participants à 500 au total des 2 courses 5 km et 10 km
- ✓ Chronométrage par puce électronique avec tapis au départ et à l'arrivée (temps réel et officiel pour les courses 5 km et 10 km)
- ✓ Marquage : par rubalise, jalons, fanions et panneaux directionnels
- ✓ Ravitaillements : solide et liquide au km 6 + ravitaillement complet à l'arrivée (Salle du lac)
- ✓ Plusieurs signaleurs sont disposés sur le parcours
- ✓ Ouverture des courses 5km et 10km par des véhicules deux-roues ouvreurs (1er kilomètre)
- ✓ Fermeture des courses 5km et 10km par des serre-films

Article 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

- **MODALITÉS**

Courses 5 km & 10 km

Du **30 Novembre 2025 (18h)** au **08 Février 2026 (23h)**

Pas d'inscription sur place le jour de la course

Boucles KIDS

Dimanche **15 Février 2026 jusqu'à 11h** : sur place (Salle du lac)

Autorisation parentale obligatoire

Paiement en espèce ou en chèque (**pas de CB**, aucun reçu ou cerfa ne sera délivré)

- **TARIFS**

5 km	9 € (+ frais d'inscription en ligne) avec cadeau
10 km	18 € (+ frais d'inscription en ligne) avec cadeaux
Boucles KIDS	Tarif libre avec minimum de 2 € (médailles finishers)

Il ne sera pas délivré de reçu fiscal.

Les **demandes de remboursement** pour annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas jusqu'au **31 Janvier 2026** (prévoir un certificat médical si la cause est une blessure ou une attestation sur l'honneur avec justificatif si la cause est une force majeure). **Après cette date, il ne pourra pas y avoir de remboursement.**

Aucun échange de dossard avec un coureur inscrit sur une autre course n'est possible. **La cession d'un dossard** avec un coureur non inscrit est **interdite**. Toute personne rétrocédant ou échangeant un dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée.

- **LICENCES, PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS AVEC AUTORISATION PARENTALE.**

La participation au Castanet Urban Trail est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une attestation PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) datant de moins de 3 mois donc après le 15 Novembre 2025 (voir <https://pps.athle.fr>)
- ou pour les mineurs : l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

NB : les licences des fédérations ci-dessous ne sont plus acceptées par la FFA.

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France(FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Fédération Française de Triathlon (FFTRI)

Les fédérations partenaires de la FFA seront communiquées par voie de circulaire le cas échéant.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur pendant une durée de 10 ans en tant que justificatif en cas d'accident.

- **RETRAIT DES DOSSARDS**

Samedi 14 Février 2026 : au magasin **Skoda Labège de 10h à 17h30** (retrait à privilégier)

Dimanche 15 Février 2026 : Salle du **Lac de Castanet Tolosan de 9h à 9h45**

Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de la course (sauf pour les boucles KIDS).

Article 4 – CHRONOMÉTRAGE et RÉCOMPENSES

- **CHRONOMÉTRAGE**

Temps réel : temps individuel de chaque coureur mesuré au passage de sa puce électronique à l'arrivée.

- **PODIUMS et RÉCOMPENSES :**

5 kms (boucle du canal)	3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch 1ère Femme et 1er Homme de chaque catégorie
10 kms (urbant trail)	3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch 1ère Femme et 1er Homme de chaque catégorie
TDK kids 1 & 2	Récompenses pour tous les enfants finishers

Article 5 – CONDITIONS GENERALES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA avec les garanties Responsabilité Civile Générale, Accidents corporels, Défense pénale et recours suite à accident.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions et dégradations sur votre véhicule ou effets personnels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Il est expressément indiqué que les concurrents participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Chaque concurrent autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer

Loi Informatique et Libertés : Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés" complété par le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25/05/18, nous informons les concurrents que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve. Si des concurrents

souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur

En s'inscrivant à l'épreuve, le concurrent reconnaît le droit aux organisateurs :

De pouvoir communiquer son adresse de messagerie auprès des partenaires du Castanet Urban Trail dans le cadre de la manifestation.

De mettre en ligne des photographies ou des vidéos sur lesquelles il pourrait figurer sur le site internet du Castanet Urban Trail et de ses partenaires et donc être à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur ces sites.

La règle automatique étant la communication, le concurrent doit dès son inscription, signaler le refus de communication de son adresse messagerie, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant

Les concurrents s'engagent à accepter, sans condition, leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve

En cas de litige concernant la course, seul le Directeur de Course réglera les problèmes éventuels

Tous les concurrents du Castanet Urban Trail s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

Article 6 – SERVICES SANTÉ

La couverture médicale sera assurée par un médecin bénévole et un dispositif de secours sera assuré par une association de protection civile.

ANNEXE

Catégories d'âge FFA 2025 valables jusqu'au 31/08/2026

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant